

MOTION

C3N

Coordination des responsables des instances du CoNRS

Objet : Emploi permanent

« Malgré une volonté politique du CNRS ces dernières années de maintenir un recrutement à hauteur de 300 chercheur.se.s et 300 IT, les effectifs de l'établissement diminuent. La réduction brutale annoncée du recrutement de chercheur.se.s, avec 250 postes par an, non compensée par une augmentation au moins équivalente du nombre de postes d'IT, viendrait aggraver la diminution de l'emploi scientifique au CNRS. »

La C3N, comme la CPCN, « s'alarme de cette baisse du nombre de postes qui réduirait encore davantage les possibilités déjà faibles d'embauche de jeunes chercheur.se.s et qui conduirait à accélérer la diminution du potentiel de recherche dans l'ESR en-deçà d'un seuil acceptable. L'emploi statutaire est pourtant le seul moyen de garantir l'attractivité du CNRS et une recherche de qualité sur le moyen et le long terme. »

Dany Escudié
Présidente de la C3N

Motion adoptée à l'unanimité des présents, le 14 septembre 2018

Destinataires

- Mr Antoine PETIT, Président Directeur Général du CNRS.
- Mr Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS.
- Mme et Mrs les Directeurs d'Instituts